

## **PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION**

### **PREMIERE EXPEDITION**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE SIX JUIN**

#### **A LA REQUÊTE DE**

Comptable du POLE DE RECOUVREMENT SPECIALISE PARISIEN I (créé suivant arrêté du 2 décembre 2015 publié au JO du 11 décembre 2015 venant aux droits du PRS NORD EST), représentant l'état, domicilié en ses bureaux 5 rue de l'ondres, 75315 PARIS CEDEX 09

Ayant élu domicile au cabinet de, Maître Vanessa GRYNWAJC, membre associé de TAARPI DGS GRYNWAJC- STIBBE, Avocats au barreau de Paris, dont le cabinet est situé 40 rue de Monceau 75008 PARIS

#### **AGISSANT EN VERTU :**

- **D'un bordereau de situation fiscale en date du 11 janvier 2024 laissant ressortir une dette fiscale de 323.496,88 €**
- **Un extrait de rôle des impôts sur le revenu pour l'année 2008 rendu exécutoire le 24 Mai 2012 et mis en recouvrement le 31 mai 2012, assorti de la formule exécutoire,**
- **Un extrait de rôle des impôts sur le revenu pour l'année 2009 rendu exécutoire le 24 Mai 2012 et mis en recouvrement le 31 mai 2012, assorti de la formule exécutoire,**
- **Un extrait de la matrice du rôle de la contribution foncière**

**le 27 février**

**Justice associé a**

**D'une inscription d'hypothèque légale publiée auprès du service de la publicité foncière de Paris 6-ème bureau le 23 décembre 2014, Vol B214P06 2014 V no 987**

Et conformément aux dispositions des articles :

**R.322-1 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, lequel énonce :**

*« A l'expiration d'un délai de huit jours à compter de la délivrance du commandement de payer valant saisie et à défaut de paiement, l'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux dans les conditions prévues par l'article L 322-2. »*

**L.322-2 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, lequel énonce :**

*« L'huissier de justice instrumentaire peut pénétrer dans les lieux et, le cas échéant, faire procéder à l'ouverture des portes et des meubles, afin de décrire l'immeuble saisi. En l'absence de l'occupant du local ou si ce dernier en refuse l'accès, l'huissier de justice procède comme il est dit aux articles L. 142-1 et L. 142-2. »*

**Je, Jean-Luc THULLIER, Commissaire de Justice associé, Audiencier près le Tribunal Judiciaire de PARIS, 7, rue du Terrage 75010 PARIS, soussigné,**

Me suis transporté ce jour à 15 Heures au 22,22 Bis rue de la réunion 75020 Paris où étant, en présence de :

Monsieur Serge Monié témoin Judiciaire  
Monsieur Albert Sotto témoin judiciaire.  
Monsieur Eddy Corack serrurier  
Monsieur Jean-Louis Paillard Diagnostiqueur  
Dûment requis par mes soins

J'ai procédé aux constatations suivantes :

**Escalier 2,5ème étage porte droite en sortant de l'ascenseur**

Sur place je rencontre Monsieur Kamal [REDACTED] à qui j'ai décliné mes nom, prénom, qualité et exposé l'objet de ma mission et qui ne s'oppose nullement à ma mission.

L'appartement ouvre sur le palier par une porte blindée à un battant, qui ouvre, ferme et se verrouille tout à fait normalement.

**Photo 1**

**ENTREE :**

Le sol est en parquet à damiers en bon état de structure.

Les murs et le plafond sont peints en blanc, peinture en bon état. **Photo 1**

Dans l'axe de la porte palière face droite se trouve une porte à un battant qui donne accès à la salle de bains. **Photo 2**

### **SALLE DE BAINS :**

Le sol est en carrelage grandes dalles noires en parfait état.

Les murs sont carrelés sur toute la hauteur à l'identique du sol, en parfait état.

Le plafond blanc est en parfait état.

#### Equipements

- Une baignoire,
- Un lavabo.
- 
- **Photo 3**

### **CABINET D'AISANCE :**

Il est situé porte face gauche depuis l'entrée.

Le sol est recouvert d'un carrelage à l'identique de celui de la salle de bains.

Les murs et le plafond sont peints en blanc en parfait état.

#### Equipements

- Une aération haute et une aérations basse réglementaires.
- 
- **Photo 4**

### **PETIT DEGAGEMENT :**

Il est situé première porte sur la gauche de l'entrée et donne accès à la cuisine et une pièce à usage de chambre à coucher, ainsi qu'à un petit placard.

### **CUISINE :**

On y accède depuis le dégagement précité par une porte vitrée un battant, ouvrant et fermant correctement.

Le sol est recouvert de dalles de carrelage noir, en bon état.

Les murs et le plafond blancs sont en bon état.

La cuisine est éclairée par une fenêtre à deux vantaux et double vitrage donnant sur le passage de l'immeuble. Cette fenêtre est en bon état ouvre et ferme correctement.

#### Equipements

- Un plan de travail avec évier inox,

- une table de cuisson encastrée,
- un four encastré,
- une hotte aspirante l'ensemble est en bon état.

#### **Photo 5**

#### **PREMIERE CHAMBRE A GAUCHE DEPUIS LE DEGAGEMENT :**

Le sol est en parquet à damiers en parfait état.

Les murs et le plafond blancs sont parfait état.

Cette pièce est éclairée sur le passage intérieur de l'immeuble par une fenêtre à deux vantaux ouvrants et fermant correctement.

#### **Photo 6**

#### **DEUXIEME CHAMBRE :**

Elle est située deuxième porte gauche dans l'entrée.

Le sol est en parquet à damiers en parfait.

Les murs et le plafond blancs sont en parfait état.

La pièce prend jour par une fenêtre à deux vantaux en PVC et double vitrage donnant sur le passage intérieur de l'immeuble.

#### **Photo 7**

#### **SALON :**

Il est situé porte droite en entrant dans l'entrée.

Au sol le parquet à damiers est en parfait état.

Les murs et le plafond blancs sont en bon état.

La pièce prend jour par une porte-fenêtre double battants à double vitrage donnant à accès à un balcon côté Cité Champagne, laquelle ouvre et ferme correctement.

#### *Équipements*

- Un placard.

#### **Photos 8 et 9**

L'électricité est en bon état général si je m'en rapporte aux prises encastrées et interrupteurs muraux ainsi qu'au tableau de fusible situé dans l'entrée avec disjoncteur différentiel.

## **Photo 10**

### **PARTIES COMMUNES**

Ces dernières sont en bon état, le sol du palier du 5<sup>ème</sup> étage est en dalle de comblanchien en bon état les revêtements muraux également en bon état.

### **Photos 11,12**

Au Rez de chaussée le Hall de l'immeuble est en bon état, les portes vitrées donnant sur le passage intérieur de l'immeuble fonctionnent normalement et sont en bon état, présence d'un visiophone.

### **Photo 13**

### **LA CAVE**

#### **Cave 61**

Monsieur [REDACTED] nous donne accès a la cave

Petite cave étroite

### **Photos 14,15**

La façade de l'immeuble donnant sur le passage intérieur est en très bon état, le ravalement est récent et la chaussée de la circulation intérieure est en revêtement bitumineux lequel est en parfait, cette allée de circulation est bordée par un espace végétalisé et arboré parfaitement entretenu.

### **Photos 16,17**

**Au bout de l'allée ou circulation intérieure menant à la rue, se trouve une grille avec digicode et interphone, la façade de l'immeuble sur rue est en parfait état avec bardage en comblanchien.**

### **Photos 17,18,19.**

\*

### **ACCES :**

### **METRO**

**Stations Buzenval ou Maraicher**

## Origine du nom

Cette voie prit ce nom car elle réunissait le grand et le petit [Charonne](#)<sup>1</sup>.



Partie nord de la rue se terminant devant le [Père-Lachaise](#) (1896).

## Historique

Cette voie de l'[ancienne commune de Charonne](#) est ouverte entre les rues de [Bagnolet](#) et d'[Avron](#) par un décret du 8 septembre 1849.

La partie comprise entre la [place de la Réunion](#) et la rue d'Avron fut appelée « rue de la Réunion » par délibération du conseil municipal de Charonne du 16 novembre 1850.

La section comprise entre la [place de la Réunion](#) et la rue de Bagnolet fut dénommée « rue du Centre » avant de prendre le nom de « rue de la Réunion » par un arrêté du 2 avril 1868.

Ces deux sections sont classées dans la [voirie parisienne](#) par le décret du 23 mai 1863.

La partie située entre la rue de Bagnolet et le [cimetière du Père-Lachaise](#), percée en 1873 sous le nom d'« impasse Bouland », du [nom du propriétaire des terrains](#) sur lesquels elle a été ouverte, prend le nom de « rue de la Réunion » par un arrêté du 20 août 1889.

## Bâtiments remarquables et lieux de mémoire]

- Au n° 27 se trouve le siège de la [Grande Loge mixte universelle](#).
- Au n° 58 a habité dans les années 1910 [Amélie Élie](#)<sup>2</sup>, célèbre prostituée liée aux [apaches](#) au début du [XXe siècle](#), et connue sous le surnom de Casque d'Or, qui a fait l'objet d'un [film par Jacques Becker portant son surnom](#), film ayant créé la réputation de l'actrice [Simone Signoret](#) tenant le rôle titre.
- [Cimetière du Père-Lachaise](#).

### Photos 20,21.

Au cours de mes constatations il a été procédé par Monsieur Paillard diagnostiqueur à ses opérations de mesures et contrôles.

Mes opérations terminées je me suis retiré.

J'annexe au présent Procès-verbal de Description Vingt et un clichés photographiques matérialisant la réalité de mes constatations.

*Telles sont mes constatations.*

*Et de tout ce qui précède, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de Description pour servir et valoir ce que de droit.*





S.C.P. Jean-Luc THULLIER  
7, rue du Faubourg  
75010 PARIS







 WENCHI

The word "WENCHI" is printed across the middle of the page in a large, grey, sans-serif font. To the left of the first letter "W" is a logo consisting of three parallel, downward-pointing chevrons in an orange color.



S.C.P. Jean-Luc THILLER  
7, rue du Village - 75010 PARIS



WENCH



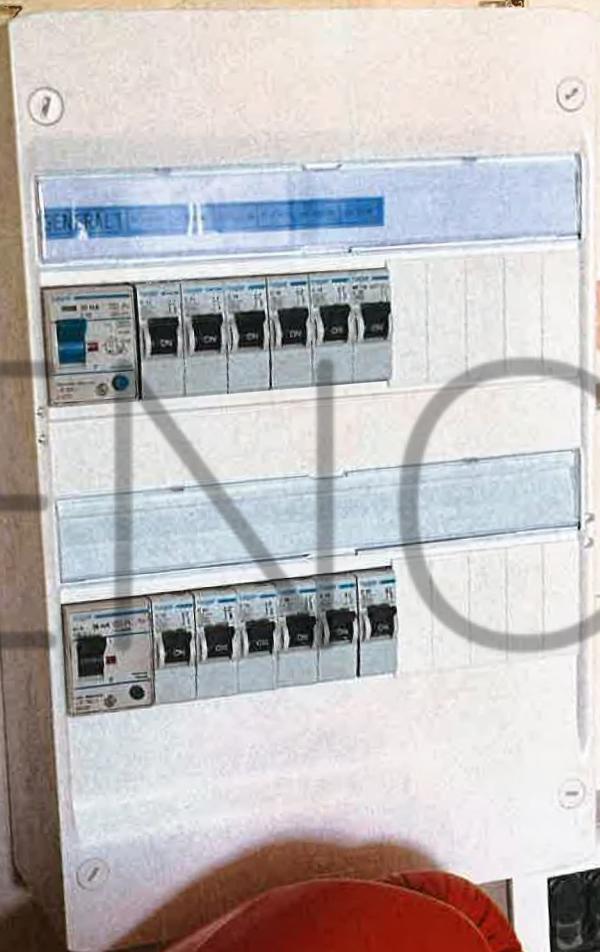




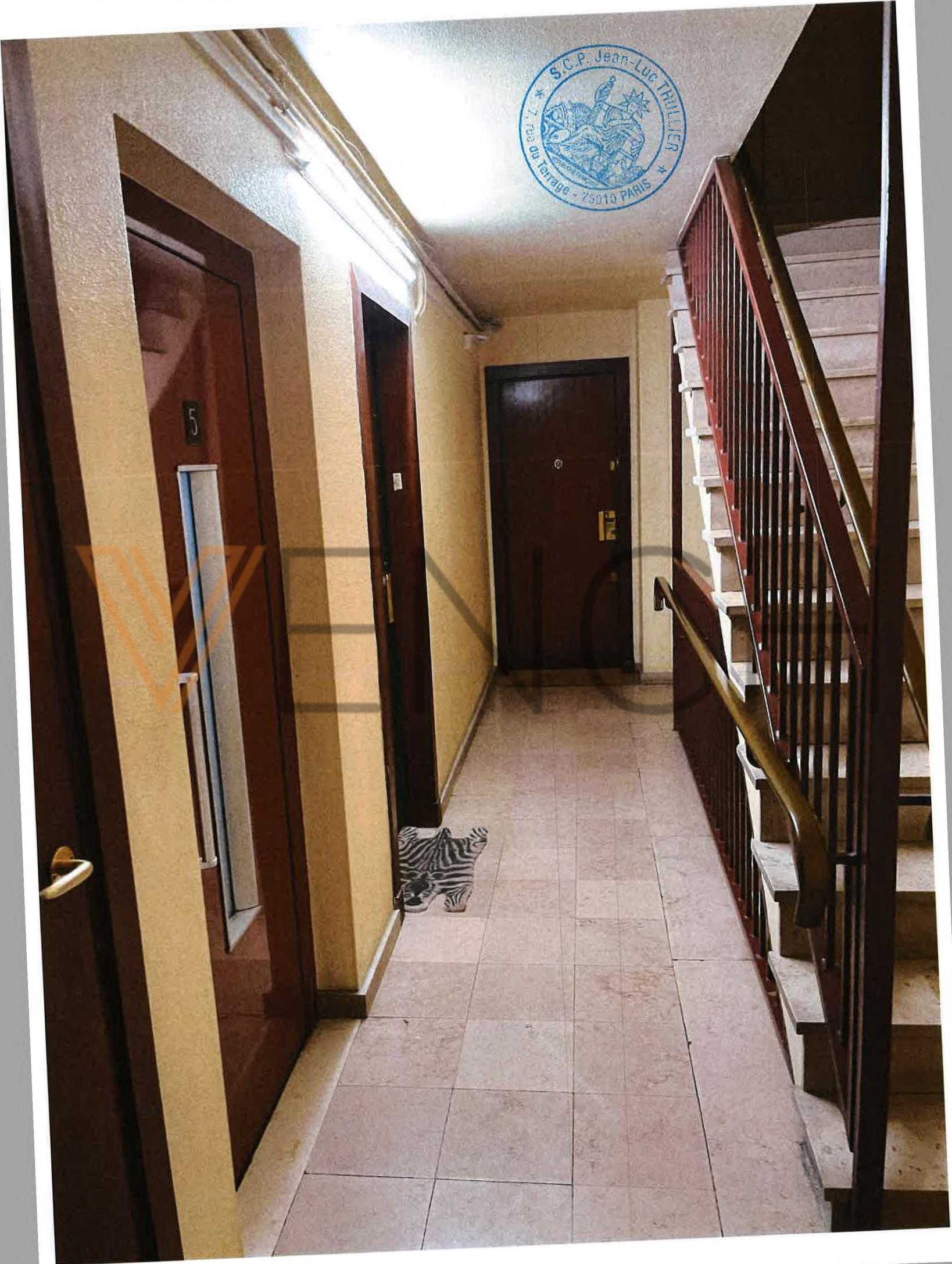


S.C.P. Jean-Luc THILLIER  
75010 PARIS

Cose









S.C.P. Jean-Luc THULLIER  
Z. rue de l'Église





67







S.C.P. Jean-Luc THOLLER



22 BIS



, cner mremie



WENCH

22 BIS





C.P. Jean-Luc THULLER  
75010 PARIS

